

Le triangle décisionnel

La Commission, le Parlement, le Conseil



Le Parlement actuel est présidé par Josep Borrell (à gauche), et à partir du 2^e trimestre 2006, la Finlande assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne : Tarja Halonen (à droite).



SANDRO WELTING/CONSEIL DE L'EUROPE

Représentations des institutions en France

La Commission et le Parlement ont, dans tous les États membres, des représentations qui informent les citoyens européens sur les politiques de l'Union. Le Bureau d'information du Parlement européen et la Représentation de la Commission européenne en France sont situés au 288, bd Saint-Germain, à Paris.

L'Union européenne s'est édifiée suivant un modèle original et unique dans l'Histoire, au centre duquel se trouvent trois institutions qui, ensemble, décident et font avancer le processus de construction.

La Commission

C'est une force de proposition. La Commission représente et défend les intérêts européens. Elle est composée de 25 commissaires, chacun issu d'un pays membre et en charge d'une politique spécifique. Les commissaires défendent non pas l'intérêt de leur pays mais l'intérêt de l'Union. Ils sont indépendants des gouvernements nationaux. La Commission est le moteur du système institutionnel européen.



CHRISTIAN LAMBOTTE/COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne pour la période 2004-2009 est présidée par José Manuel Barroso (au centre).

Elle élabore les propositions de lois, qui par la suite seront amendées et approuvées soit par le Conseil, soit par le Conseil et le Parlement suivant la procédure de **codécision**.

Le Parlement

C'est la voix des citoyens. Le Parlement européen est élu tous les cinq ans au suffrage universel direct par les citoyens de l'Union. Ses membres ne siègent pas en groupes nationaux, mais se répartissent entre sept groupes politiques de dimension européenne. La principale tâche du Parlement est d'adopter, avec le Conseil de l'UE, les lois soumises à la procédure de codécision et d'approuver le budget annuel. De plus, il peut entériner ou

refuser la nomination des commissaires. Il a également le pouvoir de censurer la Commission.

Le Conseil de l'Union

Il représente les intérêts nationaux des États membres. Le Conseil est composé de ministres issus des gouvernements nationaux de tous les pays de l'UE. À chaque réunion siègent les ministres concernés par le sujet traité : affaires étrangères, agriculture, etc. C'est le principal organe de prise de décision au plan européen, même si, de plus en plus, le Conseil partage cette responsabilité avec le Parlement, dans un souci de renforcer le caractère démocratique du processus décisionnel.

Le Conseil européen

Il ne s'agit pas d'une instance européenne, même si le rôle de ce rassemblement des chefs d'État ou de gouvernement, avec le président de la Commission, est fondamental pour la construction de l'Union. C'est lui qui en définit les grandes orientations politiques. En se fondant sur ses priorités, la Commission fait des propositions de lois mettant ainsi en marche le processus décisionnel. Le Conseil décide également la révision des traités et peut ainsi inciter au renforcement de la notion de citoyenneté européenne.